

Roanne le 12 juin 2007

Négociation locale «bas salaires» : Il faut corriger les anomalies !

Comme prévu, s'est tenue ce jour la réunion relative à l'utilisation des 0.3% de la masse salariale dédiés aux salaires les moins élevés. Auparavant, en début de réunion, **M. Marcon a présenté les relevés de jours capitalisés des salariés de St Chamond par secteur et a estimé qu'aucune mesure particulière ne s'imposait, si ce n'est de proposer à ces salariés de modifier les horaires de car pour permettre de capitaliser un peu plus ???** Refusant de toucher au temps de travail et de répondre à la demande CFDT de mettre une badgeuse à l'entrée du bâtiment Leclerc, il s'est retranché derrière la nécessité d'améliorer la performance globale du centre, ce qui ne permet pas de créditer, selon lui, quelques minutes par jour aux salariés...

Côté salaire, la CFDT a de nouveau fait part de son insatisfaction du résultat de la négociation centrale et demande aux salariés de signer massivement la pétition qui leur sera présentée le 18 juin. Après un examen plus précis de la situation des salariés ayant les salaires les moins élevés, pour lesquels un budget de 0.3% de la masse salariale est prévu, la Direction a présenté une représentation des salaires de base par catégorie. **Il apparaît des situations de personnels laissés pour compte (près de 80 cas) nécessitant une action de rattrapage (7 salariés en II3, 7 en III1, 18 en III2, 17 en III», 13 en IV1, 8 en IV2 et 9 en IV3). 21 d'entre eux seraient concernés par une augmentation de 0.7% puisque leur salaire de base est compris entre 1600 et 1700 euros par mois, 6 seraient concernés par une augmentation de 1% (1500 < S < 1600) et 2 à 1.2% (S < 1500 euros).** La Direction envisage ensuite de distribuer la dotation restante des 0.3% à environ 35 personnes par le biais d'une Augmentation Catégorielle moyenne de 450 euros brut/an. Enfin, pour les autres, elle pense utiliser une partie des AI pour traiter ces disparités, y compris pour les salariés des catégories V qui sont en bas de grille salariale. Elle a également rappelé qu'elle envisageait de «blanchir» l'avance sur AI de quelques salariés mutés sur Roanne, après avis des managers à qui elle entend donner toutes les informations très prochainement, après qu'elle ait validé plus précisément les budgets disponibles.

Si ce travail de fond mené par Madame Bross a le mérite de mettre en lumière des situations anormales et d'offrir une meilleure visibilité sur les différents niveaux de salaires, la CFDT estime que le budget consacré cette année est insuffisant. **D'autre part, elle a le souci de mener ce travail de transparence pour l'ensemble des salariés du centre qu'ils soient de St Chamond, Cusset, Satory ou Roanne. Elle a également exigé que les avancements de classifications liés au traitement de ces retards et rattrapages de salaires soient réalisés «hors contingent habituel», estimant que les autres salariés se devaient également d'avancer (9 à 10% d'avancement par an en moyenne).**

M. Marcon s'est donc engagé à réunir en juillet (après le 14) les organisations syndicales qui ont demandé cette action spécifique relatives aux salaires les moins élevés. La commission d'avancement des mensuels CC se réunira également avant les congés, la CFDT souhaitant être informée rapidement des avancements retenus par la Direction.

Quant à l'incitation au temps partiel que la CFDT souhaite négocier au niveau central et qui permettrait de résoudre également la situation de quelques salariés éloignés et ainsi réduire la pénibilité liée au transport, M. Marcon a précisé que ce sujet serait abordé plus tard et que dans l'intervalle, il était preneur de nouvelles idées. **Pour autant, la CFDT estime que la Direction doit répondre aux interrogations soulevées par une dizaine de salariés dits intéressés par ce dispositif de temps partiel avec cotisation retraite sur un équivalent temps plein** (cf. Accord Egalité Homme/Femme).

Il va de soi que ce débat n'occulte en rien celui sur la politique salariale 2007 et la CFDT exige le versement d'une AG à tous les personnels. **D'ores et déjà, elle appelle les salariés à se rassembler le 26 juin pour exiger que le PDG réouvre la négociation sur les Salaires et sur l'Emploi !**